Mesures diverses

RESTRUCTURATION DU RÉSEAU DES ÉCOLES

1. **Projets de regroupements et/ou fusions de direction d'écoles (à l'étude) :**

Circonscription d'Altkirch

- Projet d'adhésion des communes de Kiffis et de Sondersdorf (0682048G) au RPI concentré de Ferrette/Ligsdorf/Bendorf/Lucelle/Winkel (0681657G) à la rentrée 2023. En attente des délibérations des conseils municipaux des communes de Kiffis et Sondersdorf, ainsi que le SIAS pour le départ de ces communes de ce RPI, et des délibérations des conseils municipaux de chaque commune du RPI de Ferrette/Ligsdorf/Bendorf/Lucelle/Winkel, ainsi que le SIS du Jura alsacien, pour l'adhésion des 2 communes, Kiffis et Sondersdorf.
- Projet d'adhésion des communes de Lutter et de Raedersdorf (0682048G) au RPI de Fislis/Linsdorf/Bettlach (0680462H) à la l'horizon 2025. En attente des délibérations des conseils municipaux des communes de Lutter et Raedersdorf, ainsi que le SIAS pour le départ de ces communes de ce RPI, et des délibérations des conseils municipaux de chaque commune du RPI de Fislis/Linsdorf/Bettlach, ainsi que le SIS, pour l'adhésion des 2 communes, Lutter et Raedersdorf.
- Projet d'élargissement de RPI dispersé entre le RPI Oltingue/Biederthal/Wolschwiller et le RPI Fislis/Linsdorf/Bettlach et projet de fusion de l'école primaire intercommunale du RPI Oltingue/Biederthal/Wolschwiller (0681406J) avec l'école primaire intercommunale du RPI Fislis/Linsdorf/Bettlach (0680462H) à l'horizon 2025. En attente des délibérations des 2 syndicats intercommunaux et des délibérations des conseils municipaux des 6 communes.
- Convention à reconduire entre les communes du RPI Emlingen/Heiwiller/Obermorschwiller/Schwoben, la commune de Tagsdorf et la commune de Wittersdorf concernant l'accueil des élèves des classes élémentaires à la rentrée 2023. En attente des délibérations des conseils municipaux des communes de Emlingen, Obermorschwiller, de Heiwiller, de Schwoben, de Tagsdorf et de Wittersdorf et de la délibération du SIAS.

Circonscription d'Andolsheim

- Projet de dissolution du RPI Nambsheim/Geiswasser (0680547A et 0680530G). En attente des délibérations de conseils municipaux des 2 communes et du SIS Nambsheim/Geiswasser à la rentrée 2023. En attente des délibérations des conseils municipaux des communes de Nambsheim et Geiswasser et de la délibération du SIS.
- Projet de création d'un RPI dispersé entre les communes de Obersaasheim (0680551E) et de Geiswasser (0680530G) avec direction unique à la rentrée 2023. En attente des délibérations des conseils municipaux de ces 2 communes.
- Projet de création d'un RPI dispersé entre les communes de Balgau (0680521X) et de Nambsheim (0680547A) avec direction unique à la rentrée 2023. En attente des délibérations des conseils municipaux de ces 2 communes.

Circonscription de Guebwiller

- Projet de fusion entre l'école maternelle intercommunale *L'Ill aux Enfants* (0680715H – 3 classes) et l'école élémentaire intercommunale (0681749G - 2 classes) d'Oberhergheim à la rentrée 2023. Direction unique en maternelle (5 classes - incidence décharge de direction +0,25). En attente de la délibération du conseil municipal de la commune d'Oberhergheim.

Circonscription de Thann

- Projet de fusion entre l'école maternelle intercommunale (0680299F) et l'école élémentaire intercommunale (0680300G) du RPI Soppe-le-Bas/Le Haut Soultzbach avec direction unique à la rentrée 2023. En attente des délibérations des conseils municipaux de la commune de Soppe-le-Bas et de la commune nouvelle du Haut Soultzbach.

- Projet de fusion entre l'école maternelle (0680697N - 1 classe) et l'école élémentaire (0681647W - 2 classes) de Lauw à la rentrée 2023. Direction 3 classes à l'école élémentaire. En attente de la délibération du conseil municipal de la commune de Lauw.
- Suite au courrier signé conjointement par les maires de Lauw et de Sentheim en date du 2/2/2023, annulation du projet de regroupement pédagogique dispersé entre l'école primaire (0681647W - 3 classes) de Lauw et l'école primaire *Les Tilleuls* de Sentheim (0681401D – 5 classes) à la rentrée 2023.
- Projet d'adhésion de la commune de Dolleren (0681280X) avec le RPI dispersé Oberbruck/Rimbach-près-Masevaux à la rentrée 2023. En attente des délibérations des conseils municipaux des communes d'Oberbruck, de Rimbach-près-Masevaux et de Dolleren.

Circonscription de Wintzenheim

- Projet de fusion entre l'école maternelle (0681070U - 1 classe) et l'école élémentaire (0681255V - 3 classes) de Wihr-au-Val à la rentrée 2023. Direction 4 classes à l'école élémentaire (incidence +0,25 de décharge de direction). En attente de la délibération du conseil municipal de la commune de Wihr-au-Val.
- Projet de fusion entre l'école maternelle *Centre* de Munster (0681116U - 4 classes) et l'école élémentaire de Munster (0681507U - 10 classes) à la rentrée 2023. Direction 14 classes à l'école élémentaire (décharge complète de droit). En attente de la délibération du conseil municipal de la ville de Munster.

Circonscription de Wittenheim

- Projet de fusion des écoles de la commune de Baldersheim. Projet de construction d'une nouvelle école primaire à la rentrée 2024 ou plus.
- Restructuration des écoles de la ville de Sausheim à la rentrée 2024.
- Projet de fusion entre l'école élémentaire *Pasteur* (0681472F) et l'école maternelle *La Forêt* (0680616A) de Wittenheim à la rentrée 2023. Direction 15 classes à l'école élémentaire qui devient primaire. Maintien de la décharge complète de direction de droit. En attente de la délibération du conseil municipal de la ville de Wittenheim.

2. <u>Fusions d'écoles (actées) :</u>

Circonscription d'Andolsheim

- Fusion entre l'école maternelle (0681118W) et l'école élémentaire (0681468B) de Neuf-Brisach à la rentrée 2023. Direction 6 classes à l'école maternelle qui devient primaire. Maintien 0,33 de décharge de direction de droit (6 classes). En conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune de Neuf-Brisach en date du 20/01/2023.

Circonscription d'Ingersheim

- Fusion entre l'école primaire *Les Hirondelles* de Sigolsheim (0681344S - Kaysersberg Vignoble) et l'école primaire *Les Crécelles* de Kientzheim (0682043B – Kaysersberg Vignoble) à la rentrée 2023. Direction 6 classes à l'école primaire *Les Hirondelles* de Sigolsheim (incidence +0.08 de décharge de direction). Nouvelle organisation : 2 classes maternelles et 2 classes élémentaires à Sigolsheim, 2 classes élémentaires à Kientzheim. En conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune nouvelle de Kaysersberg Vignoble en date du 30/01/2023.

3. <u>Fermetures d'écoles (actées) :</u>

Circonscription de Thann

- Restructuration des écoles de la ville de Thann à la rentrée 2023. En conformité avec la délibération du conseil municipal de la ville de Thann en date du 12/01/2023 (fermeture de l'école maternelle *Helstein* (0680596D) et de l'école élémentaire *Steinby* (0680309S).

4. Action 1 et 2— Enseignement préélémentaire et Enseignement élémentaire

Les mesures qui concernent :
- les classes TPS,
- les dispositifs *classes de GS, de CP et de CE1 à effectifs réduits* (en REP et REP+),
- les classes immersives (alsacien),
- les classes bilingues dites *LCR* et
- les dispositifs *Plus de maîtres que de classes,*

sont détaillées dans le document *Mesures carte scolaire.*

5. Besoins éducatifs particuliers

ULIS-école

- Ouverture d'une ULIS-école à l'école maternelle de Neuf-Brisach (0681118W), suite à la fermeture de l'ULIS-école de l'école élémentaire de Neuf-Brisach (0681468B).
- Ouverture d'une ULIS-école à l'école élémentaire *Bungert* de Thann (0680307P), suite à la fermeture de l'ULIS-école de l'école élémentaire *Steinby* de Thann (0680309S).
- Projet d'ouverture d'une ULIS-école dans la ville de Colmar.
- Projet d'ouverture d'une ULIS-école dans la ville de Mulhouse.

Établissements spécialisés

- Projet d'ouverture d'un poste pour l'accueil d'élèves polyhandicapés, implanté dans un IME.

ASH

- Régularisation rentrée 2022 : le poste *Référent A.S.H.* implanté au collège de l'*Ill* à Illfurth (0681932F) est implanté au collège *Pierre Pflimlin* de Brunstatt-Didenheim (0681957H).

6. Remplacement

- Ouverture de 7,5 postes *ZIL* : 0,5 poste par circonscription.
- Fermeture d'un poste *ZIL* à l'école élémentaire *Steinby* de Thann (0680309S) et ouverture d'un d'un poste *ZIL* à l'école élémentaire *Bungert* de Thann.
- Fermeture d'un poste *ZIL* à l'école élémentaire de Neuf-Brisach (0681468B) et ouverture d'un poste *ZIL* à l'école maternelle de Neuf-Brisach (0681118W).

7. Pilotage – encadrement

Décharges de direction à titre exceptionnel non maintenues

Circonscription d'Andolsheim

- A l'école maternelle de Neuf-Brisach (0681118W – 2 classes), la décharge de direction à 0,33 pour un an, à titre exceptionnel, pour la gestion des 2 sites n'est pas maintenue (6 classes après fusion – 0,33 de décharge de direction de droit).

Circonscription d'Ingersheim

- A l'école primaire intercommunale du RPI Bennwihr/Mittelwihr/Zellenberg/Riquewihr (0680774X - 10 classes), la décharge complète de direction au lieu de 0,50 à titre exceptionnel au titre de la multiplicité du nombre de sites dans ce RPI n'est pas maintenue.

Circonscription de Thann

- A l'école élémentaire *Steinby* de Thann (0680309S - 6 classes), la décharge de de direction de 0,09 à titre exceptionnel pour le PIAL n'est pas maintenue (fermeture de l'école).

Maintien décharges de direction à titre exceptionnel

Circonscription d'Altkirch

- A l'école primaire intercommunale du RPI Fislis/Linsdorf/Bettlach (0680462H), pour accompagner le projet d'élargissement de RPI dispersés entre le RPI Oltingue/Biederthal/Wolschwiller Wolschwiller (0681406J - 5 classes) et le RPI Fislis/Linsdorf/Bettlach (3 classes) et le projet de fusion des écoles avec l'école primaire intercommunale du RPI Oltingue/Biederthal/Wolschwiller, la décharge de direction est portée à 0,50 au lieu de 0,33 (8 classes), à titre exceptionnel pour la construction du RPC et afin de poser les bases d'un travail collaboratif et créer les conditions d'un fonctionnement optimisé entre les 4 structures qui composent cet ensemble ainsi qu'avec les mairies.

Circonscription de Guebwiller

- A l'école Maternelle *Charles Kienzl* de Guebwiller (0680667F - 8 classes), la décharge de direction est portée à 0,58, au lieu de 0,33, à titre exceptionnel pour la gestion de 2 sites et pour la préparation d'un déménagement sur le site *Le Louvre*.

Circonscription d'Ingersheim

- A l'école élémentaire *André Aalberg* de Sainte-Marie-aux-Mines (0681410N - 6,5 classes), la décharge de direction est portée à 0,5, au lieu de 0,33, à titre exceptionnel au vu de la complexité de gestion et du public accueilli et au titre du CLA.

Circonscription de Mulhouse 3

- A l'école maternelle *Porte du Miroir* de Mulhouse (0681460T - 8 classes), la décharge de direction est portée à 0,5, au lieu de 0,33, à titre exceptionnel au titre de la difficulté scolaire.
- A l'école maternelle *Christian Zuber* de Mulhouse (0681028Y – 11 classes), une décharge de direction complète est accordée, au lieu de 0,50, à titre exceptionnel au titre de la difficulté scolaire.
- A l'école primaire *Illberg* de Mulhouse (0682073J - 7 classes), une décharge de direction complète est accordée à titre exceptionnel, en raison des missions de maître formateur du directeur (au lieu de 0,66 : 0,33 de décharge de droit + 0,33 de décharge de maître formateur).

8. Personnels en situations diverses

Contrats locaux d'accompagnement

Des moyens spécifiques, hors dotation ordinaire et qui devraient être à hauteur de 5 ETP (équivalent Temps Plein), permettront, dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement, de soutenir les écoles ne relevant pas de l'éducation prioritaire, mais présentant des spécificités nécessitant un accompagnement renforcé.